

Organisation de l'offre de soin et d'accompagnement

A l'attention de nos partenaires

Les équipes du Centre Hospitalier Dinan/Saint-Brieuc sont mobilisées afin d'assurer la continuité du service public hospitalier dans le champ de la santé mentale durant la pandémie.

Conformément aux recommandations du ministère des solidarités et de la santé, publiées le 22 mars 2020, l'organisation des soins est ajustée de la manière suivante :

Les Centres Médico-Psychologiques de l'enfant à la personne âgée poursuivent-ils leurs prises en charge ?

Les **contacts téléphoniques et les téléconsultations ou visio-conférence sont privilégiés.**

Si un patient avait une consultation physique programmée, il sera contacté par téléphone par son psychiatre, psychologue, infirmier, afin de lui proposer une consultation téléphonique et évaluer ses besoins.

Les **prescriptions et modifications de traitement** pourront être adressées par mail ou fax à la pharmacie.

Pour les situations cliniques qui ne peuvent être suivies à distance (urgence, traitement en retard, ...), des prises en charge individuelles peuvent être organisées en présentiel au Centre Médico-Psychologique (CMP) ou CMPEA (Enfants et Adolescents) ou au domicile par un personnel de notre établissement.

Dans le cas d'une consultation sur place, par mesure de précaution, les patients sont invités à patienter à l'extérieur des CMP et CMPEA dans le respect des mesures barrières.

Pour contacter les Centres Médico-Psychologiques :

Adultes (CMP) :

Dinan : 02.96.39.93.81 - Saint-Brieuc et Lamballe : 02.96.77.27.17

Enfants et Adolescents (CMPEA) :

Dinan : 02.96.87.11.87 - Saint-Brieuc et Lamballe : 02.96.68.24.24

Dans l'hypothèse où un patient présente des symptômes (fièvre, toux, ...), nous l'invitons à reporter son rendez-vous et à contacter son médecin généraliste ou le 15.

Pouvons-nous continuer à solliciter les équipes mobile ? L'activité de liaison est-elle toujours effective ?

Les **équipes mobiles** (Sujet Âgé - EMPSA, et Précarité - EMPP) et l'**activité de liaison** restent opérationnelles.

Un patient est pris en charge en Hôpital de jour, en CATT ou au SAVS. Comment va se passer son accompagnement durant cette période ?

Les activités et prises en charge de groupe étant suspendues, la continuité des soins et d'accompagnement est assurée dans les mêmes conditions que les CMP et CMPEA.

Vous pouvez joindre vos interlocuteurs au numéro habituel.

Quelles sont
les mesures spécifiques
à l'**hospitalisation complète** ?

Les modalités d'hospitalisations complètes sont limitées aux prises en charge urgentes.

Le dispositif pour les soins sans consentement reste quant à lui inchangé.

En cas d'hospitalisation, pour protéger le plus grand nombre, des mesures de confinement seront mises en place.

Pendant son séjour, le patient ne pourra recevoir **aucune visite** et les **sorties à l'extérieur ne sont pas possible**. Les sorties dans l'enceinte de l'établissement sont aménagées, il sera demandé de respecter les consignes du personnel soignant.

Afin de maintenir le lien avec l'entourage, les professionnels du Centre Hospitalier mettront tout en oeuvre pour favoriser les contacts avec les proches (téléphone, ...).

Le séjour hospitalier sera interrompu dès lors qu'il sera possible d'organiser le suivi en ambulatoire garantissant la continuité des soins.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à contacter :

Dinan : 02.96.87.18.00

Saint-Brieuc et Lamballe : 02.96.77.27.17

**L'entourage du patient
a des questionnements,
qui peut-il contacter ?**

Les équipes soignantes de l'unité d'accueil et des CMP/CMPEA sont à votre disposition pour répondre aux interrogations.

Elles pourront également répondre aux questionnements de l'entourage.

Les coordonnées de l'ensemble des unités sont consultables sur le site internet :

<https://www.chdinanstbrieuc.fsjd.fr/>



Pour toute question non médicale, une plateforme téléphonique nationale est accessible gratuitement 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000